

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt-quatre , le lundi seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi dix décembre 2024, s'est réuni en mairie salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	22	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	02	
Nombre de conseillers votants :	24	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRESENTS, REPRESENTES OU EXCUSES

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X		
CHAUVIN	Lionel		X	D. FAURE-IMBERT
CACERES	Marie	X		
VIDAL	Thierry	X		
ABELARD	Nathalie	X		
WATERLOT	Philippe		X	R. GARCIA
MECKLER	Emanuelle	X		
GARCIA	Ramon	X		
CRETIN	Chantal	X		
RAVEL	Dominique	X		
PORTE	Michèle	X		
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X		
DOLAT	Gilles	X		
CREGUT	Jacques	X		

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
GUILLOT	Brigitte	X		
CANET	Antoine	X		
DESPLANQUE	Brigitte	X		
MAUPIED	Catherine	X		
BAYLE	Bernard	X		
GAILLARD	Jean-Luc	X		
MESSEANT	Jean-François	X		
MELUT	Valérie	X		
DUARTE	Marie-Christine	X		
BIONNIER	Cédric		X	
VERMERSCH	Vincent		X	
CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	
VINCENT	Eric		X	
LICHERON	Brigitte		X	

ORDRE DU JOUR

RAPORTEURS		DELIBERATIONS
PREAMBULE		
Frédéric BONNICHON	0	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 04 NOVEMBRE 2024 AU 16 DECEMBRE 2024
Frédéric BONNICHON	0	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024 – ANNEXE 1
INTERCOMMUNALITE		
Frédéric BONNICHON	1	MAINTIEN DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE A RLV
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Gilles DOLAT	2	APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE 92EME REGIMENT
FINANCES		
Frédéric BONNICHON	3	AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025
Frédéric BONNICHON	4	DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET COMMUNE
Frédéric BONNICHON	5	VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2025 AU BUDGET CCAS
Frédéric BONNICHON	6	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE
Frédéric BONNICHON	7	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS
Frédéric BONNICHON	8	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SUR LE BUDGET SOURCES
Frédéric BONNICHON	9	LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – MARCHÉ DOMINICAL
RESSOURCES ET CITOYENNETÉ		
Jean-François MESSEANT	10	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Jean-François MESSEANT	11	INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT APPLICABLE AUX AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALE
CADRE DE VIE		
Dominique RAVEL	12	CHANGEMENT DE LIMITE DE PROPRIETE ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS LICHERON
Nathalie ABELARD	13	PROJET NICHOURS A HIRONDELLES SUR L'ESPACE PUBLIC ET PRIVE - CHARTE D'ENGAGEMENT DES HABITANTS
VIE DE LA CITÉ		
Emanuelle MECKLER	14	CREATION D'UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA LOCATION DU CENTRE CULTUREL DE LA MOUNIAUDE A L'OCCASION DU FORUM DES METIERS 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et constate que le quorum est atteint.

PREAMBULE

0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 4 NOVEMBRE AU 16 DECEMBRE 2024

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire comprenant 29 alinéas dont le numéro est repris dans la première colonne du tableau ci-dessous. Il récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT :

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
4	24D15-DECIS-029-FINAN-14102024.PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE ET FINANCIERE POUR UN PROJET DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE IMMOBILIERE DES THERMES HENRY - REF MARCHÉ 2024AMO01	34 375 € HT - 41 250 € TTC (pour la totalité des tranches)	Le montant du marché est fixé à 41 250 € TTC : avec la répartition suivante : • TRANCHE FERME : 14 675 € HT – soit 17 610 € TTC. • TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : 5 312,50 € HT – soit 6 375 € TTC. • TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : 10 587,50 € HT – soit 12 705 € TTC. • TRANCHE OPTIONNELLE N°3 : 3 800 € HT – soit 4 560 € TTC.
6	24D15-DECIS-030-FINAN-13112024.PORTANT SUR L'ENCAISSEMENT DE L'INDEMNISATION ASSURANCE SUITE AU SINISTRE SUR LA TOITURE DU LOCAL PAYSAN LORS D'UNE TEMPETE - PARC THERMAL	Indemnisation à hauteur de 4 863,50€ TTC	
26	24D15-DECIS-031-FINAN-19112024.PORTANT SUR LA CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE	500 000 €	
26	24D15-DECIS-032-FINAN-29112024.PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION REGION AIDE AUX LIEUX CULTURELS POUR LA SCENE REGIONALE PARTAGEE RIOM CHATEL-GUYON		30 000 €
5	N°24D15-DECIS-033-CADRE DE VIE-01012025.PORTANT DROIT DE PECHE ET MISE A DISPOSITION DE L'ETANG DES PRADES		
5	N°24D15-DECIS-034-CADRE DE VIE-01012025.PORTANT DROIT DE PECHE ET MISE A DISPOSITION DE L'ETANG DE LA VALLEE DE SANS SOUCI		

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal a une remarque ou une demande de modification du procès-verbal du conseil municipal du 04 novembre.

L'assemblée n'émet aucune remarque.

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024.

INTERCOMMUNALITÉ

1. MAINTIEN DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE A RLV

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération et indique que l'obligation pour le conseil municipal de voter à nouveau sur la compétence Petite enfance au profit de la Communauté d'Agglomération provient uniquement d'une erreur de rédaction dans le cadre d'un décret.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le maintien de la compétence Petite Enfance à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE 92^{ème} REGIMENT D'INFANTERIE

Rapporteur : M. Gilles DOLAT

Monsieur DOLAT présente les éléments relatifs à la délibération et le partenariat historique qui lie le 92^{ème} régiment d'infanterie et la ville de Châtel-Guyon.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre le 92^{ème} régiment d'infanterie et la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

3. AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cet engagement de fonctionner dès le début de l'année 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la décision modificative N°3.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2025 A VERSER AU CCAS

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le versement de la subvention au CCAS de la ville lui permettant de fonctionner dès le début de l'année 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération et indique que par suite de la subvention de l'Agence Nationale du Sport pour la création du terrain synthétique, l'enveloppe initialement prévue pour le terrain synthétique peut être redéployer sur d'autres projets d'investissements de la ville notamment en matière de travaux de voirie.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SUR LE BUDGET SOURCES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – MARCHÉ DOMINICAL

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération et indique que le marché dominical a désormais atteint une taille et une dynamique stable. Aussi afin de pérenniser et d'inscrire ce moment de la vie de la cité dans la durée, il convient de renouveler la délégation de service public.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour le marché dominical.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES ET CITOYENNETÉ

10. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT APPLICABLE AUX AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération et les évolutions de l'indemnité versé aux agents de la police municipale.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la mise en place de l'indemnité spéciale suivant les modalités présentées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CADRE DE VIE

12. CHANGEMENT DE LIMITE DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA VILLE - CONSORTS LICHERON

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le changement des limites de propriété entre la ville et les consorts LICHERON.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. PROJET NICHOURS A HIRONDELLES SUR L'ESPACE PUBLIC ET PRIVE - CHARTE D'ENGAGEMENT DES HABITANTS

Rapporteur : Mme Nathalie ABELARD

Madame ABELARD présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée émet un avis très favorable de cette initiative et du lien intergénérationnel mis en place à travers cette démarche.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la charte d'engagement des habitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIE DE LA CITÉ

14. CREATION D'UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA LOCATION DU CENTRE CULTUREL DE LA MOUNIAUDE A L'OCCASION DU FORUM DES FORMATIONS

Rapporteur : Mme Emanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le nouveau tarif de location du centre culturel de la Mouniaude pour le forum des formations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00.

Frédéric BONNICHON
Maire de Châtel-Guyon

Dominique RAVEL
Secrétaire de séance du conseil municipal